

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1-11-1905 fixant, la date de l'entrée en fonctions de M, Grimaces, gouverneur des colonies, gouverneur par intérim de la Côte français des Somalis.

n° 1-11-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 octobre 1905

Numéro JO
n° 108 du 01/11/1905

Date du numéro
1 novembre 1905

VISAS

Le Gouverneur des Colonies, chargé par intérim du Gouvernement de la Côte Française des Somalis et Dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 14 août 1903, chargeant par intérim M. Ormières, Gouverneur des Colonies, du Gouvernement de la Côte Française des Somalis, pendant absence de M le Gouverneur Pascal;

TEXTE INTÉGRAL

Ar 1. — M. Ormières. gouverneur des Colonies, gouverneur, par Intérim, de le Côte des Somalis. arrivé dans la Colonie le 13 octobre 1903, prendrai ses fonction à compter de ce jour. Art. 2, — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé : ORMIERES.